



14 juin 2021

(21-4844)

Page: 1/2

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES MALDIVES

Addendum

La communication ci-après, datée du 1^{er} avril 2021, est distribuée à la demande de la délégation des Maldives pour l'information des Membres.

Faisant suite à la notification datée du 9 décembre 2019 (G/TFA/N/MDV/3), la République des Maldives notifie, conformément à l'article 19:1 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931), que la disposition ci-après a été transférée d'une catégorie à une autre. Les Maldives notifient également les besoins en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités concernant la mise en œuvre de cette disposition.

Disposition	Intitulé/description	Précédemment notifiée comme relevant de la catégorie	Transférée dans la catégorie	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (catégorie C)
Article 7:8	Envois accélérés	B	C	Assistance technique pour configurer les systèmes permettant d'accélérer la mainlevée. Renforcement des capacités du personnel, formation pour la mainlevée des envois accélérés. Assistance technique pour l'introduction d'une déclaration simplifiée. Assistance technique pour mettre en place un système de caution/garantie. Formation et renforcement des capacités des fonctionnaires des douanes pour la mise en œuvre du programme d'opérateurs économiques agréés (OEA). Note: assistance technique fournie par la BAsD pour la conception et l'élaboration du programme d'OEA.

Les Maldives notifient également, conformément à l'article 17 de l'Accord sur la facilitation des échanges, une demande de report des dates définitives de mise en œuvre pour les dispositions suivantes:

Disposition	Intitulé/description	Date définitive de mise en œuvre précédemment notifiée	Nouvelle date définitive de mise en œuvre demandée	Raison de la demande de report
Article 7:8	Envois accélérés	31 décembre 2023	31 décembre 2024	<p>Le déménagement vers les nouvelles installations de fret à l'aéroport international de Velana a pris du retard.</p> <p>Il devrait avoir lieu pour la fin de 2021.</p> <p>Le service de messagerie à l'aéroport international de Velana devrait être opérationnel en 2022-2023.</p> <p>Les modifications proposées de la réglementation douanière visant à mettre en place un système de caution/garantie devraient être approuvées dans le courant de 2021.</p> <p>Le programme d'OEA devrait entrer en vigueur en 2021.</p>
Article 10:4	Guichet unique	31 décembre 2024	31 décembre 2025	<p>Le contrat pour la mise en place d'un guichet unique national, adjudgé en décembre 2019, prend fin en octobre 2021 et fait actuellement l'objet d'un nouvel appel d'offres – un nouveau prestataire devrait être recruté pour le 3^{ème} trimestre 2021. D'après le calendrier estimatif révisé, la première phase du système de guichet unique devrait être achevée pour la fin de 2023.</p>